



« Réseau Régional de Soins Palliatifs » Région Centre

Nos Réf. : PC/AP

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU de REUNION Mercredi 12 septembre 2001</p>
--

Présents : Pr. ARIES (Poitiers), Pr. BAIL (Brest), Pr. BERTHOU (Brest), Pr. BORDESSOULE (Limoges), Pr. BRASSEUR (Boulogne), Dr BURUCOA (Bordeaux), Dr CARAYON (Besançon), Pr. CHAUFFOUR-ADER (Toulouse), Pr. COLOMBAT (Tours), Pr. DABOUIS (Nantes), Dr DE BROUCKER (Lomme), Dr DELLOUE (Amiens), Dr DERZELLE (Reims), Dr 'HEROUVILLE (Paris), Dr FILBET (Alix), Pr. HERMET (Clermont-Ferrand), Dr HUBAULT (Angers), Pr. LASSAUNIERE (Paris), Pr. LAVAL (Grenoble), Pr. LEBOUL (Brest), Dr LETELLIER (Caen), Pr. LEVY-SOUSSAN (Paris), Dr MALLET (Lille), Dr MEMRAN-POURCHER (Nice), Dr MICHEL (Rennes), Dr MUSSAULT (Poitiers), Dr PERRIER (Tours), Dr PIOLOT (Créteil), Dr RICHARD (St Etienne), Pr. ROLAND (Vandoeuvre lès Nancy), Pr. SUC (Toulouse), Dr TRAVADE (Clermont-Ferrand), Pr. VIALARD (Paris), Dr YOU (Nancy).

Excusés : Pr ALBAREDE (Toulouse), Dr. AUBRY (Besançon), Pr. COLSON (Montpellier), Pr DUBIN (Angers), Pr. GIL (Poitiers), Dr GONTHIER (St Etienne), M. JACQUEMIN (Lille), Pr. JOUANNY (Rennes), Pr. MOUSSEAU (Grenoble), Pr. QUENEAU (St Etienne), Pr. ROUGIER (Boulogne) Dr. SALAMAGNE (Villejuif).

Objet : Création d'un Collège National d'Enseignants pour la Formation Universitaire en Soins Palliatifs

En introduction générale, il est rappelé les objectifs de la création de ce Collège et de la réunion, les structures existantes au niveau de la SFAP (commission des Enseignants Universitaires, Commission Pédagogique des DU – DIU), et est accueilli le Pr. ROLAND, Président de la Conférence des Doyens.

1 STATUT DU COLLEGE

Il est décidé :

- Que ce collège est un collège de la SFAP et non pas une association de type loi 1901. Pour appartenir au collège, il n'est pas nécessaire d'appartenir à la SFAP ; par contre le coordinateur du collège doit être administrateur de la SFAP (possibilité de dérogation).
- Que pourront appartenir au collège :
 - . Les responsables d'enseignements universitaires de soins palliatifs,
 - . Les chargés d'enseignement en soins palliatifs,
 - . Les membres d'un comité pédagogique local de DU ou DIU de soins palliatifs,
 - . Les personnes proposées par un responsable d'enseignement.

Pour être membre du collège, il sera nécessaire de poser sa candidature auprès du coordinateur du collège (avec l'accord de la faculté de médecine concernée ?).

2 DENOMINATION DU COLLEGE

Après une longue discussion autour de la pluridisciplinarité des enseignants dans les études universitaires (médecins universitaires, universitaires non-médecins, médecins non universitaires, IDE, Cadres, Psychologues...), et autour de l'importance de cette diversité et de la nécessité de restreindre le collège aux enseignants des enseignements universitaires, on décide de l'appeler :

Collège National pour la Formation Universitaire en Soins Palliatifs

Ce collège sera une force de propositions auprès des instances et des Facultés de Médecine sur les programmes de formation initiale et continue, les techniques pédagogiques à utiliser, l'évaluation.

3 QUELS STATUTS UNIVERSITAIRES POUR LES MEMBRES DU COLLEGE ?

a) Pour les PU-PH et MCU-PH actuels et futurs :

La création d'un corps d'enseignants en douleur et/ou soins palliatifs passe par la création d'une sous-section du CNU après un regroupement au sein d'une sous section actuelle.

La sous section « Thérapeutique » semble plus facile à utiliser que celle de « Médecine Interne » car beaucoup plus transversale et permettant d'accueillir des PU-PH et des MCU-PH d'autres sous sections.

Avec la réforme de 2004, la création des postes d'internes en Médecine Générale puis de Chefs de Cliniques Assistants (CCA) en médecine générale permettrait d'envisager, dans un avenir plus lointain, de les intégrer dans une sous section de médecine générale.

Tout le monde s'accorde sur l'importance de cette démarche, en particulier d'envisager rapidement la création de postes de CCA dans les Unités de Soins Palliatifs en CHU.

Une autre proposition, très intéressante, est la création d'un DES complémentaire au Soins Palliatifs (++).

b) Pour les PH

- Professeurs associés ? : cela n'est actuellement pas possible et ne paraît pas souhaitable de par la réforme à venir de l'Internat.
- Reconnaissance d'une valence universitaire ? Il existe les attachés d'enseignement (1 an) et les chargés d'enseignement (3 ans). Ces fonctions peuvent être rémunérées ou non rémunérées sur les heures supplémentaires, selon les Facultés de Médecine.

Ces valences universitaires peuvent concerner des non médecins.

Il est important de demander au niveau de chaque Faculté de Médecine la nomination de chargés d'enseignement en Soins Palliatifs.

4 REGLEMENT INTERIEUR DU COLLEGE

Les objectifs proposés à partir de ceux du collège national des enseignants universitaires de la douleur sont les suivants :

- 1 - Promouvoir l'enseignement des soins palliatifs en médecine et dans les différentes professions de santé concernées, dans le cadre de l'Université.
- 2 - Développer cet enseignement tout au long du cursus de la formation initiale ainsi que dans le cadre de la formation continue.
- 3 - Harmoniser les objectifs pédagogiques dans les différents cycles de formation, en les adaptant à la filière concernée.
- 4 - Développer des actions pédagogiques locales, régionales, nationales et/ou internationales.
- 5 - Evaluer les enseignements des Soins Palliatifs.

6 - Contribuer à améliorer et promouvoir les connaissances dans le domaine des Soins Palliatifs.

7 - Représenter les participants à la formation universitaire en Soins Palliatifs au niveau des différentes structures universitaires ainsi que dans les instances nationales et internationales ayant pour mission l'enseignement et l'étude des Soins Palliatifs.

5 STRUCTURATION DU COLLEGE

1) Au sein de la SFAP

Sa place au sein de l'organigramme de la SFAP est l'occasion d'une (très) longue discussion où il est insisté sur la nécessité de respecter l'organigramme de la SFAP récemment voté, mais aussi sur l'importance de la pluridisciplinarité des commissions d'enseignements universitaires ou non universitaires (IFSI, Psychologues, Assistantes Sociales...).

Le Collège National des Enseignants pour la formation universitaire :

- Prendrait en charge la réflexion sur l'enseignement des médecins.
- Serait représenté à la Commission des Enseignements et dans les groupes de travail de cette commission sur les enseignements non universitaires.

Il serait animé par un coordinateur coopté, Ph. COLOMBAT étant pressenti dans cette fonction.

2) Structuration Interne

Création de 3 groupes de travail.

a) Statuts

Responsables : Ph. COLOMBAT et G. DABOUIS.

b) Formation initiale

Responsable : MT GATT

Avec formation d'un sous-groupe de travail, transitoire, sur la réforme du 2^{ème} cycle.

Responsable : D. LEBOUL.

c) DU – DIU + Commission d'équivalences

Responsable : D. de BROUCKER

Avec pour thèmes principaux : programme, banque de questions et examen de fin de première année, mémoires, équivalences.

CHAQUE PERSONNE INTERESSEE PAR LES GROUPE DE TRAVAIL DOIT S'INSCRIRE AUPRES DU RESPONSABLE DU GROUPE DE TRAVAIL PAR E-MAIL.

Groupe de Travail	Responsable	Mail
DIU	DE BROUCKER	masset.valerie@ghicl.fulp.asso.fr
Formation initiale	MT GATT	marie.therese.gatt@auc.ap.hop.paris.fr
2 ^{ème} cycle	D. LEBOUL	daniele.leboul@univ-brest.fr
Statuts	Ph. COLOMBAT	colombat@med.univ-tours.fr

3) Rapport avec le CNEUD

Importance de démarches communes. Ph. COLOMBAT prendra contact avec le Président du CNEUD.

6 REFORME DU 2^{EME} CYCLE

Sont exposés (cf. annexes) :

- Les conclusions du groupe de travail de la SFAP.
- Les projets des facultés de BREST, NANTES, BESANCON et NICE.

Il apparaît une grande disparité des projets sur le temps de formation, les techniques pédagogiques, l'année d'enseignement (DCEM II, DCEMIII, DCEMIV), l'intégration aux terrains de stage.

Il est important de travailler très rapidement sur le sujet.

IMPORTANT +++

- 1) VOIR AU NIVEAU DES DIFFERENTS COMITES PEDAGOGIQUES DE DU ET DIU LES PERSONNES INTERESSEES POUR INTEGRER LE COLLEGE ET LES GROUPE DE TRAVAIL.

2) INTEGRER RAPIDEMENT LES GROUPES DE TRAVAIL POUR COMMENCER A TRAVAILLER.

MERCI A TOUS LES PARTICIPANTS DE S'INSCRIRE PAR MAIL AUPRES DES RESPONSABLES.

Les prochaines réunions auront lieu :

Groupes DU-DIU et 2^{ème} cycle Tous les groupes de travail
Mercredi 24 octobre 2001 et Mercredi 13 mars 2002

à PARIS

Faculté PARIS VI (à confirmer)